

Cahiers de l'EDEM

Les [Cahiers](#) sont rédigés par l'EDEM, l'Équipe droits et migrations, constituée à l'UCLouvain au sein du CeDIE. Chaque mois, ils analysent quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou internationale, en français ou en anglais.

These [Commentaries](#) are written by the Research Team on Laws and Migration (EDEM), which is part of UCLouvain. Each month, they present recent judgments from national or international courts, in French or English.

[S'abonner](#)[Subscribe](#)

News

Podcast

Emmanuel Akuzwe Bigosi a réalisé le podcast que nous vous proposons en guide d'ouverture de ces nouveaux cahiers alors qu'il suivait le [Certificat en justices transitionnelles](#). Il est doctorant en Information et Communication de l'[Institut Langage et Communication \(ILC\) à l'UCLouvain](#) et chercheur au sein de l'[Observatoire de Recherche sur les Médias et le Journalisme \(ORM-EJL\)](#). Il réalise une thèse portant sur le « traitement journalistique des violations des droits humains à l'Est de la République démocratique du Congo : analyse systémique des interactions entre presse, justice et société civile ». Il est aussi membre du CERDHO, un centre de recherche spécialisé en droits de l'homme et en droit international humanitaire, rattaché à la faculté de Droit de l'Université Catholique de Bukavu où il a obtenu un Diplôme de spécialisation en droits humains obtenu au CERDHO. Il participe au [projet de recherche DIRE](#).

[Écouter le podcast >](#)

Événements à venir

La sève monte à l'EDEM à l'approche du printemps. Nous vous proposons plusieurs moments d'échange et de réflexion :

- Les **16 et 17 mars** : [Migrations et gouvernance migratoire : approches interdisciplinaires et comparatives](#)
 - **Save the dates** : Un triptyque à destination des praticiens et praticiennes :
 - Le **21 mai** en matinée : Entre rigidité des frontières et agentivité des personnes : le travail en migration,
 - Les **21 avril** et **19 juin** : sur le fil de l'actualité, deux après-midi consacrées au Pacte européen sur l'asile et la migration.
-

Février 2026



Cour eur. D.H., 3 février 2026, *O.H. et autres c. Serbie*, req. n° 57185/17

Refoulement différé malgré une décision judiciaire : l'État neutralise l'accès légal à l'asile

Lisa Di Giacomo

Loin des *pushbacks* à chaud, l'arrêt marque la pratique d'un renvoi différé. La Cour européenne des droits de l'homme, dans l'arrêt *O.H. et autres c. Serbie*, se prononce sur le renvoi forcé d'un groupe de personnes ressortissantes d'Afghanistan par la Serbie vers la Bulgarie, après leur détention et malgré une décision judiciaire interne constatant leur intention de demander l'asile en Serbie et ordonnant leur hébergement. En l'espèce, la Cour constate plusieurs violations de la Convention : expulsion collective (article 4 Prot. n° 4), traitements inhumains (article 3), détention illégale et absence de recours effectif (article 5, §§ 1 et 4), ainsi qu'un manquement aux obligations procédurales de non-refoulement.

[Lire le commentaire >](#)



Cour eur. D.H., 17 juin 2025, *Siles Cabrera c. Espagne*, req. n° 5212/23

L'intérêt supérieur de l'enfant : entre considération primordiale et primauté pondérée

Leeloo Debaere

La Cour européenne des droits de l'homme constate à l'unanimité la non-violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Siles Cabrera c. Espagne* relative au refus d'octroi d'un titre de séjour pour motifs d'ancrage social à un ressortissant bolivien parent d'un enfant en situation de handicap. Elle estime que les autorités espagnoles n'ont pas excédé leur marge d'appréciation et ont procédé à une mise en balance proportionnée entre le droit au respect de la vie familiale et le contrôle de l'immigration. L'intérêt supérieur de l'enfant est pris en compte par la Cour, sans toutefois revêtir un caractère absolu face aux intérêts concurrents de l'État.

[Lire le commentaire >](#)



Cour fédérale du Canada, 10 septembre 2025, *XX c. Canada (citoyenneté et immigration)*, 2025 FC 1487

Quand le risque irréversible prime sur la crédibilité : l'évolution jurisprudentielle comparée en matière de MGF

Lucie Hermans

La jurisprudence relative aux mutilations génitales féminines (MGF) en matière d'asile et de non-refoulement met en évidence une tension croissante entre exigences de crédibilité procédurale et impératif de protection contre un risque irréversible. L'affaire *XX* montre un recentrage par le Canada du contrôle judiciaire sur le caractère individualisé et contextuel de l'évaluation du risque, en rejetant une approche administrative fondée sur des statistiques nationales générales et l'existence formelle de lois pénales. En s'inscrivant dans la continuité de la jurisprudence onusienne, cette approche privilégie la prise en compte des normes sociales, des dynamiques familiales patriarcales et de l'intérêt supérieur de l'enfant face à un danger grave pour l'intégrité physique. Cependant, cette opinion demeure contestée, notamment par la Cour EDH, où la crédibilité du récit continue de prévaloir sur l'évaluation du risque objectif lié aux MGF.

[Lire le commentaire >](#)

Éditeur responsable : UCLouvain

[Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be

